JOURNAL MUNICIPAL #10

Saint-Solve

Décembre 2023

Sommaire

- Mot du maire 2
- PAH 3
- Recensement 4
- Assainissement..... 5
- Vœux..... 7
- Synthèse Conseil Municipal 7
- Carré de la Biodiversité..... 9
- Travaux 10
- Associations..... 10
- Groupes 11
- Infos diverses..... 12

Mot du Maire

En cette fin d'année une nouvelle édition du journal municipal afin de vous informer des actualités et des engagements de la mairie dans la poursuite du **développement** de la commune.

Une notion de **développement** qui désavoue toutes manipulations et discours mal intentionnés sur la définition de l'évolution des chantiers et des décisions prises par la municipalité.

Les différents travaux engagés par celle-ci, s'exécutent après la phase de réflexion, d'orientation et de décision. Il est venu aujourd'hui celle du financement puis celle de la réalisation. Pour cela le rythme des dossiers déposés, des arbitrages, des votes en commissions puis en séances plénières, est logique, sans retard.

Le prochain chantier qui va s'ouvrir sur notre territoire communal sera celui de l'assainissement pour le bourg et le village de La Chapelle Salamard. Une volonté coordonnée depuis le début de la mandature entre l'Agglo de Brive et la mairie. La refondation de l'ensemble du système d'assainissement dans le bourg datant des années 60 et l'intégration du village de La Chapelle Salamard sont en adéquation avec le choix d'améliorer les conditions de vie, la santé publique et l'environnement. Pour compléter le dispositif et orienter la commune vers une identité écologique, la création d'une station d'épuration au lieu-dit les Fraulières (propriété Froidefond) et quatre postes de refoulement au lieu-dit Les Lavandières, La Gare, La Chapelle, Les Fraulières.

Pour bien anticiper le **développement** de notre collectivité, le **recensement** de la population sera engagé entre le 18 Janvier et le 17 Février 2024, permettant ainsi de déterminer la population légale (municipale, comptée à part et totale), les caractéristiques des habitants et des logements et produire de nombreuses études appropriées. Sous la responsabilité de l'Etat, l'Insee organise et contrôle le recensement, la commune prépare et réalise la collecte des données. Cette collecte est sous forme questionnaire-papier ou **directement sur internet** (méthode encouragée).

Des informations par courrier vous seront transmises dans les premier jours de Janvier. Le bien-fondé du recensement permet d'établir la contribution de l'Etat au budget de la commune, la décision des équipements collectifs et des programmes de rénovation, et enfin définir le nombre d'élus au conseil municipal.

La municipalité prépare les fêtes de fin d'année avec une rencontre avec le Père Noël le samedi 23 décembre autour d'un goûter. Il sera présent dans la nuit du 24 Décembre allant porter des cadeaux aux enfants, suivant un chemin inconnu, transportés par son traineau magique.

Enfin le Samedi 06 Janvier le repas des vœux permettra d'aller à la rencontre des habitants de plus de 70 ans, sera suivi des vœux du maire et des élus à la population ainsi que l'accueil des nouveaux arrivants.

Dans l'attente de nous rencontrer, je vous adresse, à mon nom et en celui du conseil municipal, tous mes vœux de bonne et heureuse année.

Cordialement

Daniel FREYGEFOND

En 2023, trois classes de l'école du regroupement pédagogique intercommunal Saint-Solve / Vignols / Lascaux ont bénéficié d'ateliers du patrimoine animés par des médiateurs culturels du Pays d'art et d'histoire. En juin, les CM2 ont participé à une journée pédagogique sur l'histoire et le fonctionnement du barrage du Saillant. Les CE2/CM1 ont découvert l'architecture de l'église de Vignols ; ils se sont également rendus à la chapelle du Saillant pour d'histoire du vitrail observer et comprendre les vitraux de Marc Chagall.

En septembre, les CE2/CM1 ont participé à deux ateliers sur la découverte du paysage. Ils ont appris le vocabulaire associé à l'observation d'un paysage rural. Puis, ils se sont rendus à Lascaux pour visiter le bourg et mettre en pratique les connaissances apprises en amont. Les élèves réaliseront durant l'année scolaire une fresque murale installée dans l'école et représentant le paysage de Lascaux.

Présentation du Pays d'art et d'histoire

Le Pays d'art et d'histoire est un regroupement de 47 communes reconnu d'intérêt général. Il fait partie du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire, mis en place et soutenu par le ministère de la Culture.

Depuis plus de 20 ans, une équipe de professionnels met en place des expositions, des publications et des animations pour faire découvrir ou redécouvrir les richesses de ce territoire corrézien. Le Pays d'art et d'histoire a la volonté de dépoussiérer le patrimoine par des approches mêlant connaissance, découverte et émerveillement.

À travers ce label de qualité, les communes se sont engagées dans une démarche active de connaissance, de préservation et de mise en valeur du patrimoine. Les actions menées visent un public large : les jeunes, les habitants et les touristes.

Le Pays d'art et d'histoire en 2023

La fête des lumières participative « Les allumés d'Ussac « a réuni plus de 3 500 visiteurs les 20 et 21 janvier. Le Pays d'art et d'histoire remercie l'ensemble des bénévoles et des professionnels qui se sont mobilisés durant plusieurs mois : les 8 artistes locaux, les 312 élèves de l'école et leurs enseignantes ainsi que plus d'une centaine de bénévoles. La prochaine édition aura lieu en janvier 2024 à Chanteix. Le livret « Parcours Ussac «, édité à cette occasion, est disponible sur le site internet et au siège du Pays d'art et d'histoire.

Entre janvier et juillet, plus de 1 400 élèves ont bénéficié d'ateliers du patrimoine. Leur objectif est de sensibiliser les élèves à l'architecture et au patrimoine grâce à des activités variées (l'urbanisme, le paysage, les matériaux de construction...). Le programme des ateliers du patrimoine 2023-2024 a été présenté le 1er septembre lors de réunion de rentrée des directeurs d'école.

Samedi 1er juillet, l'Assemblée générale du Pah s'est tenue à Arnac-Pompadour. Outre les questions financières, ont été présentés le bilan des actions 2022, les projets 2023 et le renouvellement de la convention signée avec le ministère de la Culture. Enfin, Mme Bernadette Vignal a quitté la présidence du Pays d'art et d'histoire après 10 ans à ce poste. Pour lui succéder, a été élu M. Jean-Louis Lascaux, maire d'Allassac et vice président de l'Agglo de Brive. Il est secondé par Mme Josette Fargetas, maire de Juillac et vice présidente de l'Agglo de Brive.

Les animations grand public ont réuni environ 2 000 visiteurs notamment durant les vacances printanières, estivales et automnales ainsi qu'à l'occasion des Journées européennes du patrimoine, durant lesquelles a été inauguré le nouveau livret « Parcours Saint-Aulaire ».

COORDONNÉES :
Pays d'art et d'histoire Vézère Ardoise
Manoir des tours, 24 rue de la grande fontaine
19240 Allassac
05.55.84.95.66 / pah@vezereardoise.fr
www.vezereardoise.fr
rejoignez nous sur facebook : PahVezereArdoise

Recensement Information

Cette année, la Commune de Saint-Solve réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés **à partir du 18 janvier 2024.**

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, un agent recenseur, recruté par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agent recenseur.

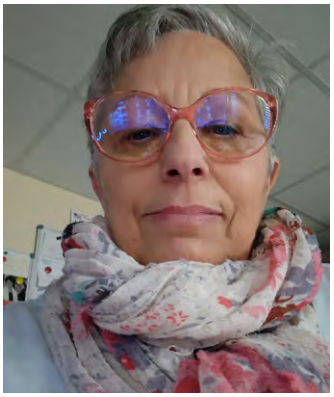

Martine LEPAGE
Agent recenseur

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le 21 Janvier 2024 ?
Contactez la commune : 05.55.25.84.93.

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir **la population officielle de chaque commune.** Le recensement fournit également **des statistiques sur la population :** âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements…

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante !** Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus au conseil municipal**, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies…
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements…

Pour toute information concernant le recensement dans notre commune, veuillez contacter le secrétariat de mairie au 05.55.25.84.93.

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site **le-recensement-et-moi.fr**

Assainissement

Dans le cadre du diagnostic du système d'assainissement de la commune de Saint-Solve porté par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive, un important programme de travaux a été établi afin de mettre en conformité le réseau de collecte des eaux usées, et les installations de traitement.

La Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive va prochainement réaliser les opérations inscrites à ce programme. Parmi celles-ci, il est notamment prévu :

- La mise en séparatif des réseaux de collecte du bourg et de la Gare (rue des Diligences, rue du Sabotier, rue du Clocher, place de l'Eglise, chemin des Lavandières, rue du Château d'eau et route de la Gare

Toutefois, la mise en séparatif des réseaux ne suffit pas à rendre le système de collecte conforme. En effet, nous devons nous assurer que, à l'issue des travaux, les raccordements de chaque habitation seront de type séparatif ; c'est-à-dire que les eaux de toitures et les eaux usées resteront séparées jusqu'au domaine public afin de nous permettre de les raccorder sur le réseau pluvial pour les eaux de toitures (et autres eaux claires) et sur le réseau d'eaux usées pour les eaux sales.

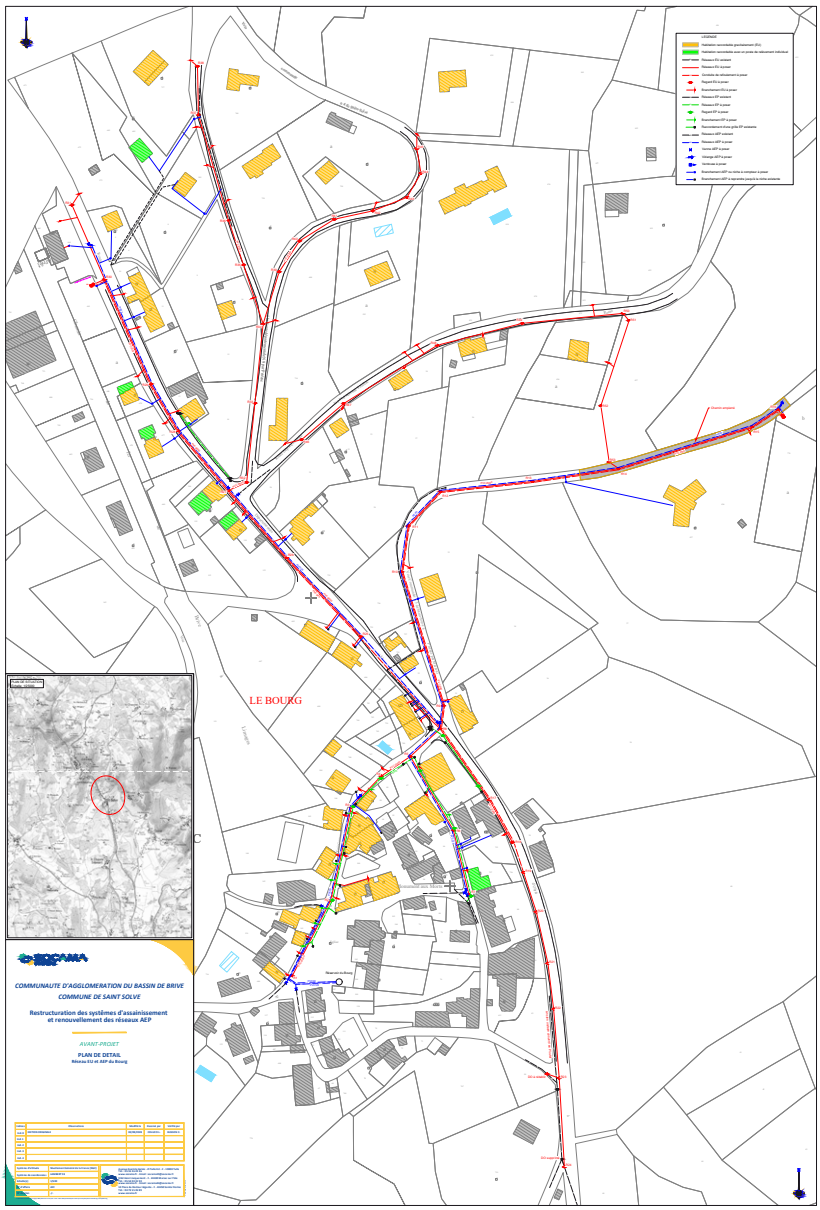

Pour l'aider à mener à bien cette opération, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive a pris l'attache d'un maître d'œuvre. Il s'agit du bureau d'études SOCAMA INGENIEIRIE (Rue Evariste Galois – 19000 Tulle).

Deux techniciens du bureau d'études SOCAMA se rendront donc prochainement à votre domicile afin de réaliser un diagnostic de votre branchement. Pour ce faire, ils devront accéder à divers points d'eau de votre habitation (cuisine, WC), aux évacuations et aux regards en sous-sol ou à l'extérieur de l'habitation. Cette opération peut vous paraître très intrusive, mais elle est nécessaire pour identifier les éventuels travaux de mise en conformité nécessaires.

Les premiers diagnostics seront réalisés début janvier 2024.

Les deux techniciens du bureau d'études SOCAMA INGNIERIE se présenteront à votre domicile, sans prise de rendez-vous préalable :

- Si vous êtes présents et disponibles lors de ce premier passage, le diagnostic sera réalisé ;
- Si vous n'êtes pas présents, le bureau d'études laissera dans votre boîte aux lettres un avis de passage sur lequel seront précisées les modalités de prise de rendez-vous pour le second passage.

Assainissement

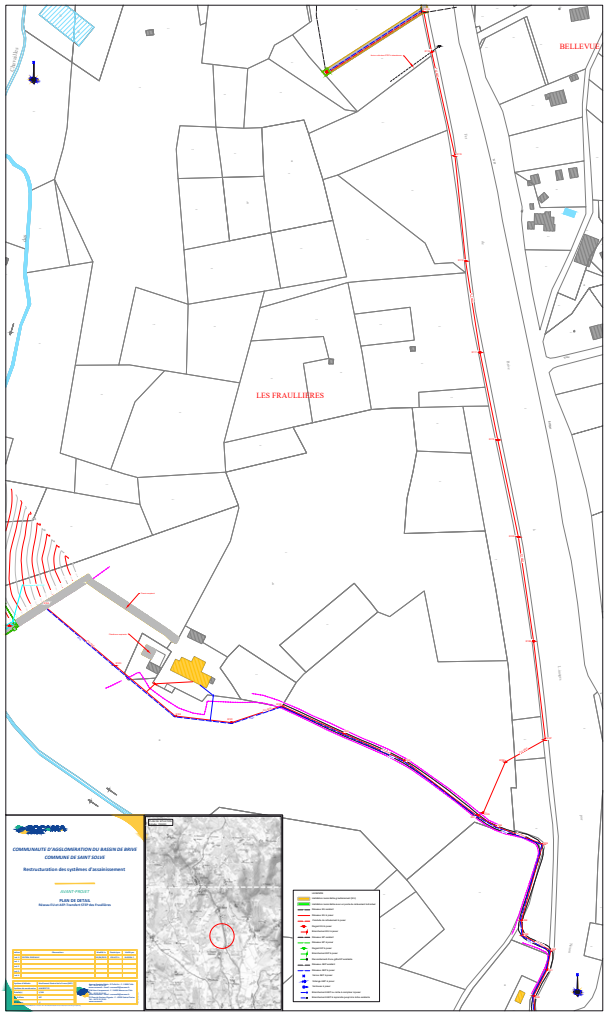

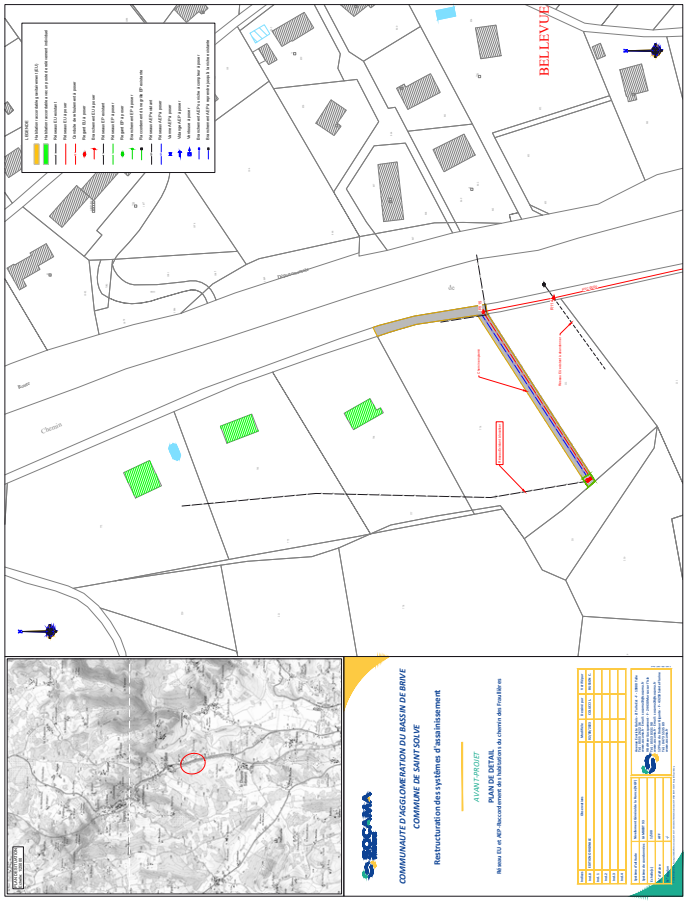

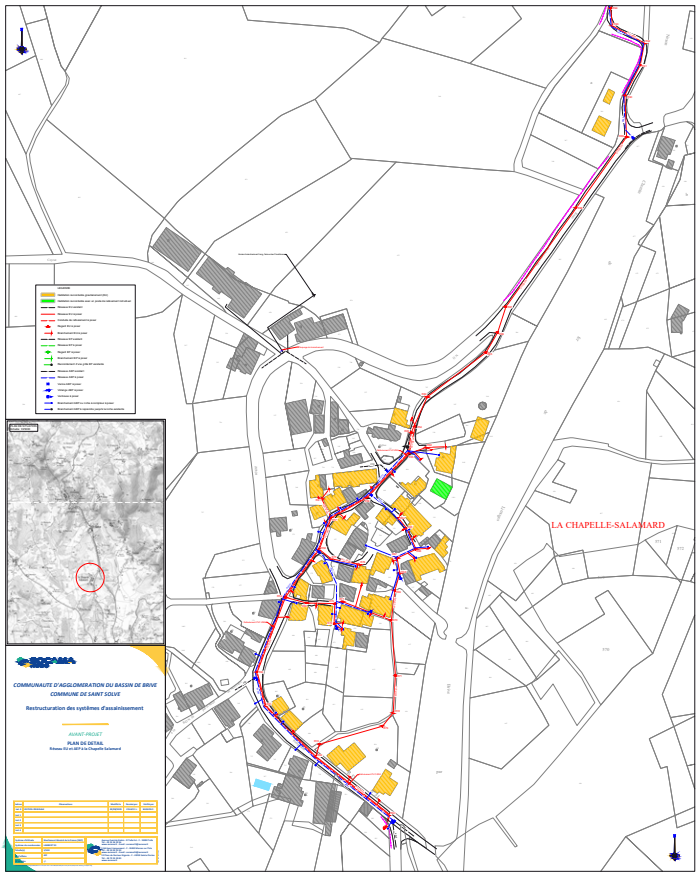

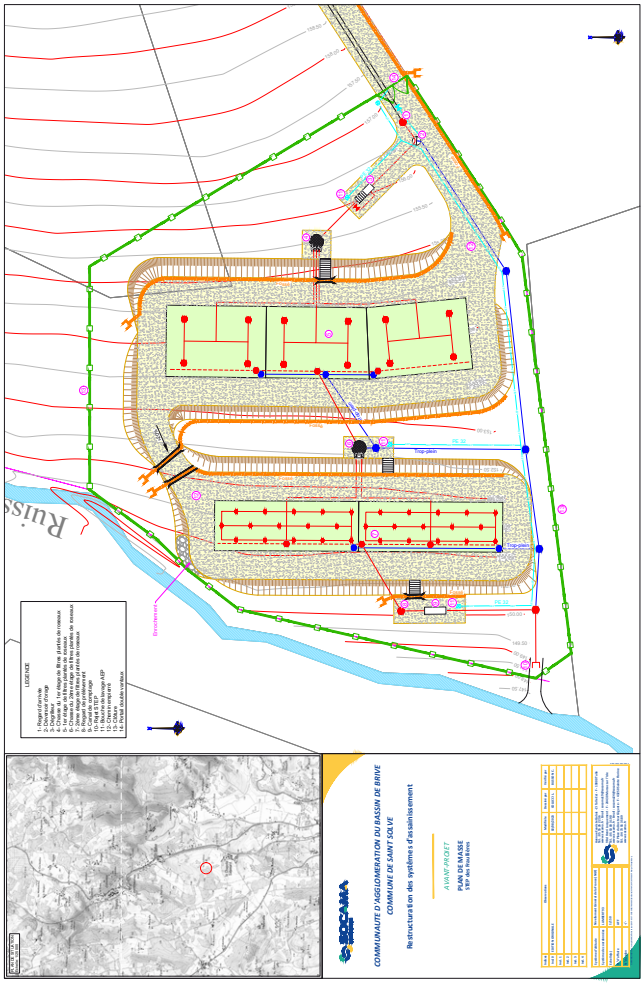

Le Noël des Enfants

Le Père Noël est invité par la commune de Saint-Solve pour une remise de cadeaux, partager un agréable goûter et participer à un spectacle étonnant.

Les enfants sont attendus Samedi 23 décembre à 16 heures dans la Salle Polyvalente de Saint-Solve.

Ils partageront autour du sapin de Noël, un goûter gourmand et un spectacle étonnant.

La journée des vœux

La convivialité et la solidarité s'harmonisent avec l'identité de Saint-Solve.

La journée du 06 Janvier 2024 sera la Journée des Vœux !!!

A 12 heures la municipalité invite autour du **repas des vœux** les personnes de plus de 70 ans habitantes ou résidentes à Saint-Solve pour une rencontre festive.

A 17 heures le maire convie les Saint Solvais et Saint Solvaises à la **cérémonie des vœux** accompagnée de l'accueil des nouveaux arrivants et arrivantes. Cette présentation des vœux pour la Nouvelle Année sera suivie d'un vin d'honneur.

Synthèse des réunions du Conseil Municipal

17 octobre 2023

Monsieur le Maire demande à tous d'observer une minute de silence en hommage à Dominique BERNARD, professeur de français assassiné vendredi 13 octobre lors d'un attentat, dans la cité scolaire Gambetta-Carnot d'Arras (62).

Hommage du Maire et du Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, chers élu-es et habitants-es de la commune,

Ce Mardi 17 Octobre 2023, en ce soir de Conseil Municipal représentants de cette l'assemblée délibérante élue, nous sommes rassemblés dans cette salle du Conseil Municipal de la commune de Saint Solve, pour rendre en préambule de nos travaux, un hommage à Dominique Bernard, professeur de lettres au lycée Gambetta Carnot à Arras tué vendredi 13 octobre 2023 lors d'un acte terroriste comme l'a été, il y trois ans Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie, lui aussi par un terroriste.

À travers cet acte odieux ce sont à nouveau l'école et les professeurs qui sont à nouveau pris pour cible. Nous n'accepterons jamais cela.

L'école et l'éducation restent les meilleurs remparts contre l'obscurantisme et le fondamentalisme.

L'annonce de cette information a plongé notre pays dans un nouvel effroi et une profonde émotion. Tout notre soutien à la famille et aux proches de Dominique Bernard, ainsi qu'aux trois membres de la communauté éducative blessés lors de cette attaque.

Dans le milieu rural, comme dans les quartiers populaires, il ne doit pas y avoir de recul des moyens éducatifs publics.

Faisons corps et unité dans notre volonté de bien vivre ensemble, dans la tolérance, la paix et la fraternité, en pensant à celui que l'obscurantisme a encore fauché

La Commune de Saint Solve, assure sa solidarité et son soutien à l'ensemble du corps enseignant et à la communauté éducative engagée et dévouée au service de nos jeunes.

Face à la bêtise et la folie, il faut opposer l'intelligence et la raison. Face aux fanatismes, il faut continuer d'imposer l'éducation et la culture, notamment la philosophie, comme le prônait Voltaire.

Je vous invite à rester unis contre le terrorisme et à défendre ensemble l'école publique, pilier essentiel de notre Démocratie et de la République.

Liberté Egalité Fraternité et Laïcité

Je vous invite à respecter une minute de silence en hommage à Dominique Bernard et Samuel Paty.

Merci.

Convention Regroupement Pédagogique Concentré Intercommunal (R.P.C.I.)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés la signature d'un avenant à la convention RPCI, permettant une plus juste répartition des charges entre les trois communes membres.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition (11 voix pour)

Décisions modificatives n°3 et 4

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents ou représentés les deux décisions modificatives, permettant la réalisation de travaux d'eaux pluviales et de travaux de réhabilitation d'un logement communal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition (11 voix pour)

Approbation des statuts et création du syndicat mixte ouvert Corrèze Centre Supervision

Le conseil municipal approuve l'adhésion de la Commune au syndicat mixte Corrèze Centre Supervision. Le délégué titulaire est M. Daniel FREYGEFOND, le délégué suppléant est M. Frédéric BOURZAC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition (10 voix pour, une abstention)

Mise en place de prestations d'espaces verts pour les habitants de la Commune

Le conseil municipal décide de proposer aux habitants de la commune des prestations d'espaces verts, avec une tarification unique, pour des travaux réalisés avec épareuse, giro-broyage, broyage, évacuation des déchets verts.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition 7 voix pour, 4 contre)

Vente de chemins ruraux La Chapelle Salamard et Malaval

Le conseil municipal approuve la vente de portions de deux chemins ruraux aux lieu-dits La Chapelle Salamard au profit de M. ROCHE Philippe, et Malaval au profit de Mme PAILLAUD Flora.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition (9 voix pour, 2 contre)

Vente de chemin rural Laumonerie

Le conseil municipal approuve la vente d'une portion de chemin rural au lieu-dit Laumonerie au profit de M. DARTIGEAS Clément et de Mme BOMMÉ Céline.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition (11 voix pour)

Octroi d'une subvention complémentaire association Festoyade Saint-Solvaise

Le conseil municipal approuve l'octroi d'une subvention complémentaire au titre de l'année 2023 au bénéfice de l'association Festoyade Saint-Solvaise.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, accepte cette proposition (9 voix pour, 2 contre)

Questions diverses

- Création d'une MAM – L'appel d'offres est en cours. La mairie va être fermée la semaine n°46 pour permettre le déménagement du secrétariat de mairie dans la salle polyvalente.
- Logement vacant sis au 3, rue du Clocher (anciennement ESTAMPE) : location à Madame QUIRANTES depuis le 19 septembre 2023.
- 1 000 cafés : point sur la situation.
- Travaux cimetière : Clôture installée.
- Village d'avenir : aide en ingénierie par la Préfecture sur certains projets.

Carré de la Biodiversité

Le Carré de Biodiversité s'installe à Saint-Solve

Dans le cadre du Plan Climat Territoire en Transition (PCAET), l'action 22 vise à mettre en place des **Carrés de Biodiversité**. C'est un programme lancé par le réseau des CPIE (Centre permanent d'Initiation à l'Environnement) pour inviter toute personne ou toute organisation (collectivité, entreprise, école, collectif de citoyens...) à préserver un espace de nature, sans intervenir dans son entretien.

Ceci va permettre de prendre part à l'observation de la biodiversité qui s'y développe ou y transite. Cela peut être une belle occasion de (re)découvrir les espèces végétales et animales (insectes, pollinisateurs...) qui vivent dans notre région.

Thématique de l'Action 22.

- Favoriser la biodiversité
- Développer des carrés de la biodiversité sur les lieux publics, écoles…
- Poursuivre la limitation de l'éclairage public pour favoriser la biodiversité nocturne
- Limiter les espèces envahissantes (moustique tigre, frelon asiatique, ambroisie...)
- Mise en place d'un arboretum
- Tonte raisonnée et décalée, sols non retournés, paillage, semences paysannes

Contact

- **http://www.agglodebrive.fr/les-competences/developpement-durable/territoire-en-transition/**
- **http://www.agglodebrive.fr/wp-content/uploads/2014/10/PCAET-version-definitive-24-juillet-2023.pdf**

La biodiversité, ce n'est pas seulement l'Ours blanc, la Baleine bleue ou les rhinocéros. Un grand nombre d'espèces végétales et animales nous entoure au quotidien, à tel point qu'on n'y prête plus beaucoup attention. Pourtant, si on s'intéresse d'un peu plus près à cette «nature ordinaire», on découvre un monde tout aussi spectaculaire et intéressant que le Pôle Nord, le fond des océans ou la savane.

Par ses activités, l'Homme menace aussi cette «biodiversité d'à côté». Pourtant, **en ayant des pratiques respectueuses de l'environnement, chacun peut facilement participer à la préservation de cette nature.**

A Saint-Solve, la mairie a choisi de «créer» son propre « Carré pour la Biodiversité ».

Il s'agit de garder un espace enherbé pendant toute une saison de végétation, sans intervenir, c'est-à-dire sans tondre, sans apporter d'engrais ni de pesticides. Cela doit permettre à la flore de se développer naturellement et aux espèces animales qui y sont liées, de s'installer, formant ainsi un petit écosystème, paradis des fleurs sauvages et des papillons.

L'opération UN CARRE pour la BIODIVERSITÉ s'inscrit dans la démarche des Observatoires locaux de la biodiversité® et les participants sont invités à faire remonter leurs observations naturalistes à des fins naturalistes.

Cet observatoire porte sur les Orchidées et les Papillons de jour. Des outils sont à votre disposition pour pouvoir identifier les espèces. Pour qu'une observation ait une valeur scientifique, il faut, à minima, le nom de l'espèce, le date et le lieu de l'observation. Nous vous invitions à nous faire part de vos observations via le formulaire suivant.

N'hésitez pas à nous envoyer vos photos par mail à contact[a]uncarrepourlabiodiversité.org. Nous pourrons peut-être vous aider à l'identification.

UN CARRE pour la BIODIVERSITÉ est une opération marquée Observatoire Local de la Biodiversité® par l'Union nationale des CPIE. Particuliers et collectivités sont invités à participer aux inventaires naturalistes, véritable démarche de sciences participatives.

La préservation de la biodiversité passe par une meilleure connaissance de la répartition géographique des espèces. Papillons de jour, orchidées… : vos observations sont précieuses !

Travaux

Les travaux d'amélioration et de sécurité du cimetière ont été accompli avec la pose d'une clôture en panneaux rigides.

De même des travaux d'aménagements paysagers sont engagés aux abords du monuments aux morts assurant le remplacement des grilles dégradées et dangereuses remplacées par des massifs d'arbustes et de rosiers à floraison continue. L'apport de compost démarque très exactement le tracé des massifs à planter.

Le nettoyage complet du monument a été réalisé.

À la suite des intempéries du début du mois de décembre et à l'accumulation de volumes d'eau importants dans différentes espaces de la commune, une partie du talus au carrefour de la route départemental et de la route de Malaval s'est effondrée. Ce glissement de terrain a obstrué le fossé et une partie de la chaussée. Tous nos remerciements à un riverain et à l'agent technique qui sont intervenus pour recalibrer le fossé et évacuer l'ensemble des matériaux gênants.

Association

Fête de La Chapelle Salamard

Comme chaque année, La Chapelle a organisé la fête de l'été. Cette fois-ci, près du château d'eau, sous les ombrages des chênes et des frênes, car outre d'être joyeuse, elle est itinérante, chez l'un, chez l'autre, selon les années, la configuration des jardins et leur disponibilité.

Grâce à une logistique et une solidarité éprouvée, la fête a régalé une bonne quarantaine de personnes à la fois par les victuailles proposées et par l'animation musicale assurée par un habitant et un musicien ami.

Bouquet final : le chariot des desserts garni des gâteaux, crèmes et autres douceurs confectionnés et apportés par les participants (la vérité obligerait à dire « les participantes » !!). Tout cela honoré par la présence de Monsieur le Maire, traditionnellement invité.

Groupe de la majorité

Le regard bienveillant du maire et de certains élus-es occasionne une réaction éclairée et transparente sur l'accompagnement des associations.

Le monde associatif est en difficulté depuis plusieurs années et plus particulièrement à la suite des événements liés au COVID-19. Les bénévoles indispensables, sont de moins en moins nombreux, disponibles, enthousiastes.

Saint SOLVE, n'échappe pas à la règle.

Les associations sont aidées, subventionnées par les collectivités, les communes.

Toutefois l'attitude attendue des responsables d'associations envers les collectivités est parfois pleine d'ambigüité, de sectarisme et de pauvreté de langage vis-à-vis de la collectivité.

Un réveil, une remise en ordre parait nécessaire.

La plupart des associations pour lesquelles la commissions finances de notre commune étudie chaque année le versement de subventions a analysée avec bienveillance l'octroi de financements, par exemple, La Festoyade Saint Solvaise, principale association communale a reçu les aides suivantes :

Intitulés	2021	2022	2023
Subvention directe	700€	700€	1500€
Aides logistiques			
Location de salles 1 fois par mois en moyenne (réunions et manifestations)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Demandes administratives auprès du secrétariat de la mairie	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Présences de l'agent technique avant, après les manifestations	Gratuit	Gratuit	Gratuit

Groupe d'opposition

Mais où sont passées les grilles de notre monument aux morts ?

Combien ont remarqué la disparition de la clôture basse autour du monument ? Sans doute pas grand monde tant il est vrai que sa dépose s'est faite dans la plus grande discrétion !

- En a t-on informé les associations d'anciens combattants ?.. **Non**
- En a t-on avisé le correspondant défense et porte drapeau de la commune ? .... **Non**
- Cela a t-il fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal ?... **Non**
- Les Saint-Solvais ont t-ils été tenus au courant soit par le dernier journal municipal soit par le site internet de la commune ?.... **Non**

C'était, certes, une barrière toute symbolique, une simple grille basse dont on avait déjà ôté les pointes qui auraient pu représenter un danger pour de jeunes enfants imprudents.

Quand ces monuments ont été érigés, il y un siècle, sur nos places de villages, les concepteurs ont voulu délimiter un enclos par des grilles, des chaînes des murets ou des buissons, un périmètre sanctuarisé protégé des déambulations et des dégradations.

La société serait donc devenue plus respectueuse du devoir de mémoire en 2023 ? et les citoyens plus soucieux encore de la protection des édifices publics ? .

C'est sans doute le pari qu'a fait l'équipe municipale .....en toute discrétion...

*L'espace du monument n'est parfois pas délimité ou est simplement concrétisé par un enclos qui se résume à la forme d'une clôture virtuelle. Cet enclos est le plus souvent matérialisé par des haies (buissons, arbustes), un muret, des grilles métalliques (parfois issues des obus récupérés sur les champs de bataille) avec un petit portail, des chaînes supportées par des bornes ou par des obus. L'enclos signale un périmètre sacré qui évoque le champ d'honneur, et dont l'effet est parfois renforcé par un escalier monumental. **

**Source WIKIPÉDIA*

Les chats

A l'initiative de Brigitte LEFEBVRE Conseillère municipale, voici les premiers résultats de son travail.

Au 12 décembre 2023 il y a eu 12 chats trappés dont 10 ont été stérilisés dans le cadre de la convention «France relance» signée entre la mairie et La SPA de Brive.

- **Sur le site de la pharmacie :** 1 chatonne de moins de 3 mois, adoptée et mise en conformité (vaccinations, stérilisation, identification) aux frais de son adoptante
- **Sur le site de Malaval :** 11 individus dont 10 (4 mâles et 6 femelles) ont été stérilisés/tatoués, un individu était déjà stérilisé. Tous ont été remis sur site. Il reste 2 femelles dont 1 en fin d'allaitement (les chatons sont adoptables !) et 1 mâle.
- **Sur le site de Cacaudas :** L'information venant d'être communiquée, le décompte des individus n'est pas encore établi mais le sera très prochainement. Malheureusement, il ne restera qu'un seul bon de stérilisation gratuite... pour 2023

Nous ferons tout notre possible pour continuer en 2024 !

Vos voisins ont déménagé, sont décédés, ... mais leurs animaux sont restés sur site ?

Merci d'informer rapidement la mairie afin de les faire stériliser au plus vite pour éviter la prolifération et les risques qui en découlent !

PAS D'ANIMAUX DANS LA HOTTE DU PÈRE NOËL !
Tous les ans plus de 5 000 abandons et les refuges sont plus que saturés !

Un animal est une responsabilité financière et morale pour 10 à 20 ans ! Pensez-y avant d'adopter !

UN ANIMAL N'EST PAS UN JOUET MAIS UN ÊTRE VIVANT
QUI RESSENT LA FAIM, LA PEUR, LE FROID, ET L'AMOUR DONNÉ inconditionnellement.

Bouchons d'Amour

Dans le cadre du partenariat avec l'Association **« Les Bouchons d'Amour »,** la mairie de Saint-Solve propose pour une meilleure collecte des bouchons la mise en place d'un container jaune adapté devant la salle polyvalente.

« Ne jetez plus vos bouchons, en le collectant vous soulagez la vie des familles de personnes handicapées. »

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE SAINT-SOLVE

AVIS DU MAIRE

La mairie sera exceptionnellement fermée
du Mardi 26 Décembre 2023
au Vendredi 05 Janvier 2024.

Merci de votre compréhension.

Le Maire,
Daniel FREYGEFOND.

Etat civil

Décès

- CHOUZENOUX Marcelle le 15/12/2023
- NANOT Yvan décédé le 31/10/2023,
- SAUVAGE René décédé le 28/11/2023
- BERNIER Jean-Claude décédé le 02/12/2023.

Infos pratiques

Téléphone :
05 55 25 84 93

Site internet :
www.saint-solve.fr

Mail :
mairie@saint-solve.fr

Horaires de la mairie

Lundi : 8h15 - 12h45
13h30 - 16h15

Mardi : 8h15 - 12h45

Jeudi : 13h30 - 16h15

Vendredi : 8h15 - 12h45
13h30 - 16h15

POMPIERS	18
GENDARMERIE	17
SAMU	15
CENTRE ANTI-POISON (BORDEAUX)	05 56 96 40 80
ÉCOLE DE VIGNOLS	05 55 25 06 69
MAISON DE SERVICES AU PUBLIC À VIGNOLS	05 55 25 95 93

Rejoignez-nous !
@communeSaintSolve

www.saint-solve.fr

Directeur de publication : Daniel FREYGEFOND - Contributions : Conseillers municipaux - Photos : commission communication - Impression : DanyPhotobjat RCS Brive 807 763 271